

ARRETE MUNICIPAL N°20230218

REGLEMENTANT LES TRAVAUX D'AUDIT ET DE REPRISE SUR FIBRE OPTIQUE FFTH SUR LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Le Maire de la Commune de **BASSUSSARRY**,

Vu les articles L.411-1 à L. 411-5 et R. 411-1 à R. 417-10 du Code de la Route,

Vu les articles L. 2212-1 à L. 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 113-1 du Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière, ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1997,

Vu la demande en date du 21/08/2023 de l'entreprise **ERT-TECHNOLOGIES**, domiciliée 9 ZA de Planuya 64200 ARCANGUES,

Considérant qu'il appartient au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique,

Considérant que dans le cadre des missions de délégation de service public, l'entreprise ERT-TECHNOLOGIES doit intervenir de manière récurrente sur plusieurs voies publiques de la Commune, pour des travaux d'audit et de reprises sur fibre optique FFTH,

Considérant le caractère répétitif et, le cas échéant, urgent de certaines de ces interventions,

Considérant que la réalisation de ces travaux nécessite la mise en place de dispositifs particuliers de circulation et de stationnement pour assurer la sécurité des usagers et des personnels intervenant sur ces voies,

Considérant l'opportunité de prendre un arrêté pour réglementer ces situations,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A compter du **01 SEPTEMBRE 2023 et jusqu'au 31 DECEMBRE 2023**, l'entreprise ERT-TECHNOLOGIES est autorisée à exécuter les travaux susmentionnés **n'excédant pas 2 jours**, sur l'ensemble du territoire de la Commune de Bassussarry.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est valable uniquement pour les chantiers ne nécessitant pas de dévier la circulation.

ARTICLE 3 :

Durant cette période,

- Des mesures provisoires de circulation alternée pourront être mises en place ;
- Le stationnement et le dépassement de tout véhicule pourra être interdit dans l'emprise des travaux ;
- La vitesse des véhicules pourra être limitée (à 30km/h) aux abords du chantier.

ARTICLE 4 :

Des moyens de signalisation appropriés seront mis en place pour permettre l'exécution du présent arrêté par et sous la responsabilité de l'entreprise visée à l'article 1.

L'entreprise ERT-TECHNOLOGIES aura la charge de la signalisation réglementaire de leur chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

En raison du nombre important de travaux qui sont engagés tout au long de l'année sur la commune, pouvant nécessiter des fermetures de voies, le présent arrêté ne dispense pas ERT-TECHNOLOGIES d'avertir la Mairie de toutes leurs interventions à venir.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- M. le responsable de l'entreprise pétitionnaire
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz.
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Fait à Bassussarry, le 30 août 2023

Le Maire,

Michel LAHORGUE





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : NICO REGO GONCALVES Prénom : ANTONIO
Dénomination : ERT TECHNOLOGIES Représenté par : NICO REGO GONCALVES, ANTONIO
Adresse Numéro : 9 Extension : _____ Nom de la voie : ZA DE PLANUYA
Code postal 6 4 2 0 0 Localité : ARCANGUES Pays : FRANCE
Téléphone 0 6 1 5 7 6 6 4 1 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ n.gatamartin @ ert-technologies.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : SUR TOUTE LA COMMUNE
Code postal 6 4 2 0 0 Localité : BASSUSSARRY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : _____
Travaux d'audit et reprises sur fibre optique FFTTH
Date prévue de début des travaux : 0 6 0 9 2 0 2 3 Durée des travaux (en jours calendaires) : 9 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 9 0 Date de début de réglementation 0 6 0 9 2 0 2 3
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée : _____
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

| | | |
|---|---|---|
| Circuler | Stationner | Dépasser |
| Véhicules légers <input type="checkbox"/> | véhicules légers <input type="checkbox"/> | véhicules légers <input type="checkbox"/> |
| poids lourds <input type="checkbox"/> | poids lourds <input type="checkbox"/> | poids lourds <input type="checkbox"/> |

Vitesse limitée à : km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :
 L'ENTREPRISE S'ADAPTERA PAR UN ALTERNAT, SENS PRIORITAIRE

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : NICO REGO GONCALVES Prénom : ANTONIO
 Dénomination : ERT TECHNOLOGIES Représenté par : NICO REGO GONCALVES, ANTONIO
 Adresse Numéro : 9 Extension : Nom de la voie : ZA DE PLANUYA
 Code postal 6 4 2 0 0 Localité : ARCANGUES Pays : FRANCE
 Téléphone 0 6 1 5 7 6 6 4 1 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : n.gatamartin@ert-technologies.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
 Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
 Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 2 1 0 8 2 0 2 3
 Nom : GATA MARTIN Prénom : Nathalie Qualité : ASSISTANTE PROJET THD